

# CR du Forum européen des personnes handicapées 2018

3 -4 décembre 2018

## Résumé

Événement annuel organisé par la Commission européenne et l'association Forum européen des personnes handicapées.

Cet événement fait partie des efforts de l'UE pour promouvoir le mainstreaming des thématiques du handicap et la prise de conscience des défis quotidiens rencontrés par les personnes en situation de handicap. Des politiques, des expert.es de haut niveau et des personnes concernées ont échangé sur les défis, les solutions et les projets en cours de préparation pour améliorer les politiques pour les personnes en situation de handicap.

Au cours de la Conférence a été présentée et discutée la **prochaine stratégie européenne du handicap** et la façon dont elle sera appliquée, surtout dans le contexte du prochain cadre financier multi annuel.

2018 est **l'année européenne de l'héritage culturel**. La conférence a également permis d'échanger sur l'accessibilité de l'héritage culturel : ce qui a été fait jusqu'ici et comment l'UE s'organise pour assurer aux personnes handicapées qu'elles puissent profiter de la richesse culturelle sur une base égale avec les autres citoyen.nes ? Comment la prochaine stratégie européenne en faveur des personnes handicapées peut-elle garantir que la culture soit accessible partout en Europe ?

Le mardi 4 ont été remis les prix de l'accessibilité aux villes européennes les plus accessibles : trois prix pour les villes européennes les plus accessibles et deux mentions spéciales et un prix spécial pour deux cités qui ont fait un effort pour améliorer l'accès à leur héritage culturel.

En 2017, ce fut Lyon qui avait été primée et en 2018 c'est la ville néerlandaise de Breda qui a obtenu le premier prix de la ville accessible. La ville française d'Evreux a obtenu le deuxième prix.

## Table ronde 1

### La nouvelle stratégie européenne du handicap : 2017-2023.

Elle est fondée sur les capacités plutôt que sur le handicap et est centrée autour de la non discrimination, de l'accessibilité, du statut juridique, de l'égalité des droits, de la protection contre les violences.

Ce qui a été fait jusqu'ici :

\* En novembre 2018, le Parlement et le Conseil européens sont parvenus à un accord à propos de **l'Acte européen sur l'accessibilité**. C'est un premier jalon dans la mise en place de règles contraignantes. Il a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées – 80 millions en Europe -en précisant les biens et les services qui devront être accessibles mais sans exiger de solutions techniques précises. Les entreprises sont invitées à

innover. Il n'est pas parfait, est le résultat d'un compromis, a déçu des associations, car le transport (sauf l'information) et le logement ont été laissés de côté, mais important dans le secteur numérique : Smartphones, ordinateurs, e- books ; distributeurs, audio visuel, media.

Mais c'est une base et même un progrès, notamment en ce qui concerne l'accès au numérique.

**\* Le socle européen des droits sociaux** : le principe 17 concerne « *L'inclusion des personnes handicapées : Les personnes handicapées ont droit à une aide au revenu pour vivre dans la dignité, à des services leur permettant de participer au marché du travail et à la vie en société ainsi qu'à un environnement de travail adapté à leurs besoins.* »

3 domaines clés : emploi, éducation, inclusion sociale

Chaque projet financé respecte l'égalité des genres et la non discrimination.

La stratégie doit être intégrée dans le cadre financier multi annuel : comment **le budget de l'UE pour l'avenir 2021-2027** peut-il contribuer à l'application des futures initiatives pour le handicap : le Fonds social européen (FSE) qui va représenter **112 milliards d'euros pour la prochaine période**, le Fonds européen de développement régional (FEDER).

En ce qui concerne les droits, le Forum européen demande que soit reconnu le rôle clé des ONG dans la promotion des valeurs communes de l'UE et demande une structure de dialogue avec les ONG de personnes handicapées avec un budget spécifique et adéquat.

Une étude sur l'inclusion des personnes handicapées dans le monde numérisé a été lancée. On aura les résultats en janvier 2019. Trouver des solutions d'avenir face au défi de la numérisation de l'emploi.

Faire du mainstreaming dans toutes les politiques européennes. Toute stratégie future doit être en application de la Convention, mais le budget est inadéquat.

Il y aura une évaluation de la stratégie 2010-2020. Une consultation sera ouverte au public pendant 12 semaines de avril à juin 2019. Elle doit déboucher sur les besoins pour les années à venir et les priorités.

### **Le point de vue des personnes handicapées sur les attentes concernant la stratégie européenne**

Il y a un écart entre les thèmes et les réalités.

- **Commission jeunes** :

Elle pointe que le programme Erasmus + ne prend pas suffisamment en compte les jeunes handicapés : 1% seulement de jeunes handicapés y participent. La Inclusive mobility Alliance a été créée le 5 décembre pour augmenter la mobilité des jeunes handicapés.

La future stratégie doit travailler à l'intégration dans le marché du travail.

Promouvoir la carte européenne de personne handicapée.

- Désinstitutionnaliser : arrêter de financer les institutions mais financer les services dans le milieu ordinaire. Aider les familles pour qu'elles n'abandonnent pas leur enfant dans des institutions mais l'élèvent.

## Table ronde 2

### Comment le prochain budget pluriannuel va-t-il contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie ?

C'est un programme financier qui complète le FSE. Nouveau fonds 2021-2027

Il est complémentaire aux subventions : s'appuie sur des produits du marché, cherche des investissements privés : **Invest EU**. Il est construit à partir du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) de Junker et est la clé de voûte du plan d'investissements pour l'Europe, investissements avec partage des risques : il cible 500 milliards. Fonds unique qui réunit et simplifie tous les fonds. Il sert à investir dans Internet, les énergies renouvelables, les structures sociales : micro-entreprises. Il cherche à compenser les années de sous-investissement. 4 fenêtres politiques : infrastructure durable, recherche, PME, investissement social et compétences. Critiqué comme pas assez social.

Il va être créé un nouveau Fonds pour la justice, les droits et les valeurs, **pour la période 2021-2027** comprenant deux programmes de financement: «Droits et valeurs» (642 millions d'euros de budget prévisionnel) et «Justice» (305 millions d'euros). L'objectif est d'investir dans les personnes, de décourager les discriminations, de combattre les violences faites aux enfants et aux jeunes, de promouvoir l'égalité hommes-femmes et d'améliorer la coopération judiciaire dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme. Dans ce cadre, relance du programme Daphné : un des plus vieux, contre les violences faites aux femmes, violences faites aux enfants, prévention et lutte, aide aux victimes de ces violences. Il élargit possibilités de financement des associations. Activités financées : sensibilisation, formation, apprentissage mutuel, analyse, pilotage, études enquêtes, TIC.

Ce fonds pourra financer la formation de spécialistes sur la Convention, avoir des Experts académiques sur le handicap, la carte européenne d'accessibilité, l'Access city award. Il prévoit des frais opérationnels pour les réseaux européens : emploi, éducation, protection sociale et accessibilité. On peut le cibler sur des activités concernant les personnes handicapées

Equinet : réseau européen des organismes visant l'égalité regroupe 49 organisations de 36 pays européens. Il souligne que le chômage est devenu une étape intermédiaire entre la capacité de travail et l'allocation de maladie. Le système d'allocations fragmentées ne pousse pas au travail. Il propose un programme sur la capacité de travail.

**Un objectif important du Forum européen des personnes handicapées est la désinstitutionnalisation pour mettre fin à l'exclusion de personnes handicapées** : arrêter de financer les institutions et attribuer les financements au développement des services dans le milieu ordinaire et à l'assistance personnelle. La désinstitutionnalisation doit se faire en

étroite collaboration avec les personnes, les associations, les guides. Il s'agit de changer les attitudes des organisations et des agences. Les autorités locales jouent un rôle fondamental. C'est une pierre angulaire de la prochaine stratégie.

Les personnes qui travaillent à l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) et le Groupe d'experts européens sur la transition des soins en institution vers les soins de proximité - groupe d'organisations qui veulent des services de soins qui respectent les droits humains des personnes qui ont besoin de soutien - ont échangé sur ce qui doit être fait pour que la désinstitutionnalisation soit effective. Elles ont discuté et donné des exemples sur les meilleures façons pour les personnes handicapées de passer de la vie en établissement à la vie en communauté.

Stuttgart est un exemple de bonne pratique : investir pour développer une ville inclusive, financer l'aménagement de logements, des espaces culturels et sportifs, la mobilité, taxis, transports et les écoles.

Le FSE (fonds social européen) peut être utilisé pour financer la transition entre les institutions et le résidentiel, en famille ou indépendante, en conformité avec la Convention. Le handicap est un objectif spécifique dans les 11 objectifs.

Exemples présentés : en Bulgarie, désinstitutionnalisation des enfants, et en Lituanie, développement des services intégrés. En Roumanie, la désinstitutionnalisation a le soutien de la présidence. Le financement gouvernemental augmentera les services sociaux.

Il faut investir dans les infrastructures et arrêter d'investir dans la construction de nouvelles institutions. Cela prend du temps et est difficile car si on ne fait rien en matière résidentiel, à court terme, si les gens n'ont nulle part où aller, ce sera pire. Il faut être certain d'avoir des lieux qui garantissent une vie décente, des gens formés, trouver des gens prêts à assumer.

Développer de vraies alternatives communautaires : logement, emploi, éducation, bâti accessible. Financer des programmes qui favorisent le marché du travail traditionnel. Avoir des données désagrégées, voir où sont utilisés les fonds.

Le FSE soutient des activités comme l'assistance personnelle, 5 Etats membres en profitent, mais la mise en œuvre dépend des Etats et donc des priorités nationales et des critères de sélection de chaque Etat membre. Toute législation nouvelle doit être en cohérence avec la Convention.

Renforcer la participation des ONG, elles doivent être autour de la table.

Au Portugal, ont détruit les institutions, mais les autorités se sont engagées à fournir des services alternatifs.

### **Table ronde 3 : rendre accessible le patrimoine culturel**

- L'exemple du **Musée du Louvre** langue des signes, braille, mallettes, formation
- La **carte d'accessibilité** pour les loisirs, la culture, les transports, les sports expérimentée en Roumanie, Finlande, Chypre, Estonie, Italie, Malte, Slovénie, en Belgique sans les

transports. Elle donne une série d'avantages et des facilités d'accès. 27 mille cartes en Belgique avec 200 prestataires partenaires.

- Une architecte explique qu'elle veut créer **un nouveau standard**. Il faut 7 ans pour élaborer cette norme technique pour l'accès au patrimoine culturel. Il faut transmettre ce patrimoine dans de bonnes conditions. L'accessibilité est une question de comportement et de connaissance, il faut que ce soit accepté, il y a un équilibre délicat entre la conservation et l'adaptation. La norme technique est un outil, elle vise à rendre plus accessible le patrimoine en respectant les valeurs. Elle est fondée sur la Convention et sur la Charte de Venise 1964. Elle veut proposer cette norme partagée, et qu'elle devienne une norme ISO.
- Exemple de **Salzburg, en Autriche** : comment la ville s'est rendue accessible : 95% des rues sont accessibles, un maximum de toilettes accessibles, la Mairie a créé un conseil consultatif handicap.

## **9° édition du prix de la ville accessible (Access City Award)**

Ce prix récompense 3 villes européennes qui sont accessibles aux personnes handicapé.e.s. 300 villes européennes ont déjà participé, 55 villes ont gagné. L'an dernier, c'est Lyon qui a eu le premier prix.

Cette année 38 cités candidates. Il y a en plus 2 prix spéciaux pour les villes qui ont ouvert le patrimoine culturel et la culture aux personnes handicapées.

7 prix : 5 lauréats, 2 mentions spéciales

**1<sup>er</sup> prix : Breda, aux Pays-Bas, 2° prix Evreux, 3° prix : Gdynia en Pologne**

**2 mentions spéciales : Kaposvar en Hongrie, Vigo en Espagne.**

Prix culturel : 15 cités ont postulé : prix pour la ville de plus de 50.000 habitants : **Viborg** au Danemark, prix pour la ville de moins de 50.000 habitants : **Monteverde** en Italie.